

Rapport annuel de TRACFIN 2011 sur le blanchiment de capitaux

Le rapport d'activité TRACFIN pour 2011 vient d'être mis en ligne. A noter, aux termes de ce rapport :

- les secteurs des sociétés de sécurité, de la restauration rapide, du marché de l'art et des sociétés de formation professionnelles présenteraient une sensibilité particulière aux risques de blanchiment ;
- l'apparition de nouveaux risques liés notamment au développement de la monnaie électronique et de la monnaie virtuelle ;
- le rapport rappelle enfin, les affaires marquantes de 2011, notamment les affaires de fraudes complexes à l'assurance, d'abus de faiblesse, de détournement des prestations sociales ou de recel d'abus de biens sociaux et corruption.

Le rapport fait également le point sur les obligations de déclaration de chaque profession soumise au dispositif de lutte contre le blanchiment et précise notamment que :

- 95 % des informations sont adressées par des professionnels soumis au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces professionnels ont fait parvenir 22 856 informations au service en 2011, soit une augmentation de 19 % par rapport à l'année précédente.
- les professionnels du secteur financier ont adressé 21 165 déclarations de soupçon.
- parmi les autres déclarants, le nombre de déclaration adressées est le suivant : notaires : 1 069 ; experts-comptables : 135 ; commissaires aux comptes : 57 ; huissiers de justice : 17 ; avocats : 1 ; opérateurs de jeux en ligne : 76 ; casinos : 149.

Enfin, à noter qu'en 2011, le Service a effectué 26 091 actes d'investigations, soit une augmentation de 72,6 %.

Le rapport Tracfin 2011 est dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et Organisations, France, Tracfin.